



# PROCES-VERBAL

## Commission Régionale de Féminisation

---

**Réunion du :** Lundi 15 Octobre 2018

---

**Présidence :** Mme PERI Jeanne (CD)

---

**Présent(s) :** Mme BALDINI Frédéric - M. BATTESTI André

---

**Absent(s) :**

---

**Excusé(s) :** MM BARILI Didier / SCHIAPPA Paul

---

**Assiste(nt) :**

---

# 1- RAPPEL REGLEMENT

Les rencontres de championnat, Coupe de Corse et Challenge se joueront à 8 joueuses + 4 remplaçantes (règlement football à 8).

## Sont autorisés 4 joueuses mutées

Pour les rencontres de championnat à 11 sont autorisés 6 joueuses mutées (suivant statut de l'arbitrage au 1<sup>er</sup> juin 2018)

Les rencontres se joueront en 2 x 40 mn.

Toutes les joueuses inscrites sur la feuille de match doivent être impérativement licenciées.

Les joueuses U16 / U17 doivent, pour participer aux compétitions, obtenir un sur-classement.

## Aucun report de rencontre ne sera accordé.

1°) La Commission rappelle que toute rencontre de championnat de Coupe ou de Challenge ne peut être reportée. Il n'est possible que de l'avancer avec l'accord de l'équipe adverse.

2°) Aucun report ou inversion de rencontre ne sera accordé, sauf cas exceptionnel.

3°) Pour avancer une rencontre, le club demandeur doit formuler celle-ci avec l'accord de l'équipe adverse 10 jours avant la rencontre, pour permettre à la Commission de traiter le dossier dans sa séance hebdomadaire.

Toute demande hors délai sera sanctionnée.

En cas de non respect de ces dispositions, une amende sera infligée aux 2 clubs.

La CRJ rappelle que les clubs qui avancent leurs rencontres sont tenus de prévenir les officiels (club recevant).

4°) Rencontre remise pour cause d'intempérie, seuls les officiels ou un membre de la LCF mandaté par celle-ci sont habilités à renvoyer le match.

Aucun report de rencontre ne peut être envisagé le samedi pour une rencontre fixée le dimanche, car un terrain impraticable le samedi peut être en bon état le dimanche après midi.

5°) En cas de renvoi d'une rencontre, le club recevant doit faire connaître à la Commission par fax ou mail dans les 24 heures le non déroulement de la rencontre accompagné du motif.

En cas de non respect de ces dispositions, une amende sera infligée aux 2 clubs.

6°) Les clubs doivent se conformer au dates du calendrier général et tenir compte, également, des dates de matches remis.

**IMPORTANT : les compétitions officielles gérées par la Ligue (Championnats, Coupes, Sélections) sont prioritaires sur les tournois.**

## REGLEMENT COUPE DE FRANCE ET CORSE

La compétition est disputée par tirage au sort intégral sur le terrain du 1<sup>er</sup> nommé y compris pour le dernier tour, excepté si :

- Le club ayant joué un match sur son terrain jouera le match suivant sur le terrain adverse,
- Au cas où une rencontre opposerait deux clubs ayant reçu au tour précédent, cette dernière se jouera sur le terrain du club premier nommé,
- Tout club exempt au tour précédent, sera considéré comme ayant reçu,
- La désignation du recevant s'appliquera également au dernier match,
- Les joueurs (ses) remplacés (ées) peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçant et, à ce titre, revenir sur le terrain (Article 18),
- **En Féminines (séniors) auront lieu des prolongations de 2x10mn. Si tirs au but, toutes les filles sur le terrain y participent. Ne sont pas concernées les remplaçantes.**

## **2- COUPE DE France 1/2 FINALES**

Les rencontres auront lieu le **dimanche 28 Octobre 2018.**

Le tirage est effectué par André BATTESTI (membre de la CRF)

**SCB / ACA** à Bastia  
**EFB / GFCA** à Biguglia

## **3- COUPE DE CORSE (TOUR PRELIMINAIRE)**

Les rencontres auront lieu le **dimanche 09 Décembre 2018.**

Le tirage est effectué par Paul CRISTOFARI (président de la CR des Jeunes)

**EFB / FC BALAGNE** à Biguglia  
**ACA / GFCA** à Ajaccio  
**SARROLA CARCOPINA / SCB** (lieu à déterminer)

Exempt : **ASPV**